

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son cinquième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 29 octobre 2013, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*;
- projet de loi 13 — *Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune/The Fish and Wildlife Enhancement Fund Act*;
- projet de loi 15 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (protection du salaire minimum pour les employés ayant des incapacités)/The Employment Standards Code Amendment Act (Minimum Wage Protection for Employees with Disabilities)*;
- projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets et la Loi sur l'environnement/The Waste Reduction and Prevention Amendment and Environment Amendment Act*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les espèces en voie de disparition (protection des écosystèmes et diverses modifications)/The Endangered Species Amendment Act (Ecosystem Protection and Miscellaneous Amendments)*;
- projet de loi 26 — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act*;
- projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur les hôpitaux (privileges d'admission)/The Health Services Insurance Amendment and Hospitals Amendment Act (Admitting Privileges)*;
- projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des forêts (arbres remarquables)/The Forest Health Protection Amendment Act (Heritage Trees)*;
- projet de loi 45 — *Loi sur les médicaments à prix concurrentiel (modifications de diverses lois)/The Competitive Drug Pricing Act (Various Acts Amended)*.

Composition du Comité :

- M. ALTEMEYER;
- M^{me} la ministre BRAUN;
- M. BRIESE;
- M. FRIESEN;
- M^{me} la ministre HOWARD;
- M. le ministre MACKINTOSH;
- M^{me} la ministre MARCELINO;
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M^{me} ROWAT;
- M. SMOOK;
- M^{me} la ministre SELBY.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune/The Fish and Wildlife Enhancement Fund Act* :

David Carrick	Fish Futures
Paul Turenne	Particulier

Le Comité a entendu les quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les espèces en voie de disparition (protection des écosystèmes et diverses modifications)/The Endangered Species Amendment Act (Ecosystem Protection and Miscellaneous Amendments)* :

Peter Marykuca	Particulier
Christian Artuso	Études d'Oiseaux Canada
Doris Ames	Native Orchid Conservation Inc.
Shaunna Morgan	Initiative boréale canadienne

Le Comité a entendu les 19 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act* :

David Lepofsky	Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance
Gail Mores	Marche des dix sous
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Patrick Falconer	Barrier-Free Manitoba
Laurie Helgason	Particulier
Libby Zdriluk	Independent Living Resource Centre
David Steen	Particulier
Samuel Unrau	Association étudiante de l'Université de Winnipeg
Megan Fultz	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Manitoba)
Jeannette Delong	Abilities Manitoba
Ruth Enns	Particulier
Oly Backstrom	Particulier
Jess Turner	Manitoba League of Persons with Disabilities
D ^r Jennifer Frain	New Directions for Children, Youth, Adults and Families
Ross Eadie	Particulier
Rob McInnes	Diversity World
George Pasieka	Association canadienne pour la santé mentale, division du Manitoba
John Ruppel	Particulier
Geraldine Sage	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur les hôpitaux (privilèges d'admission)/The Health Services Insurance Amendment and Hospitals Amendment Act (Admitting Privileges)* :

Geralyn Reimer	Association des sages-femmes du Manitoba
----------------	--

Le Comité a entendu les trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 45 — *Loi sur les médicaments à prix concurrentiel (modifications de diverses lois)/The Competitive Drug Pricing Act (Various Acts Amended)* :

Barret Procyshyn	Manitoba Society of Pharmacists
Kristine Petrasko	Association des pharmaciens du Canada
Amy Oliver	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune/The Fish and Wildlife Enhancement Fund Act* :

Cherry White et Stu Jansson	Manitoba Trappers Association
Doug Tesch	Netley Marsh Waterfowl Foundation

Le Comité a reçu sept exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les espèces en voie de disparition (protection des écosystèmes et diverses modifications)/The Endangered Species Amendment Act (Ecosystem Protection and Miscellaneous Amendments)* :

Helios Hernandez	Particulier
Cam Dahl	Manitoba Beef Producers
Bruce Ford et Elizabeth Punter	Université du Manitoba, département des sciences biologiques
Ron Thiessen	Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada
Terry Galloway	Particulier
C-Jae Breiter	Wildlife Society, section manitobaine
David Punter	Particulier

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
Karen Wittman	Association du Barreau du Manitoba

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 13) — *Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune/The Fish and Wildlife Enhancement Fund Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (protection du salaire minimum pour les employés ayant des incapacités)/The Employment Standards Code Amendment Act (Minimum Wage Protection for Employees with Disabilities)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets et la Loi sur l'environnement/The Waste Reduction and Prevention Amendment and Environment Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les espèces en voie de disparition (protection des écosystèmes et diverses modifications)/The Endangered Species Amendment Act (Ecosystem Protection and Miscellaneous Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 26) — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 2(2) de la version anglaise du projet de loi soit amendé par substitution, à « impairment », de « disability ».

Il est proposé que le paragraphe 3(1) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Définition de « barrière »

3(1) Une barrière est tout ce qui fait obstacle à la possibilité pour une personne de participer d'égal à égal et d'une façon complète et efficace à la vie en société en raison d'un handicap d'ordre physique, mental, intellectuel ou sensoriel.

Il est proposé que le paragraphe 6(4) du projet de loi soit amendé par substitution, à « lieux qui comportent une ou deux unités d'habitation », de « locaux d'habitation qui comportent une ou deux unités de logement ».

Il est proposé que l'article 8 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

Paramètres — progrès importants réalisés au cours des 10 premières années

8(4) Le ministre fait en sorte que les paramètres établis en vertu du présent article permettent la mise en œuvre des mesures, des politiques, des pratiques et autres exigences nécessaires à la réalisation de progrès importants en vue de la garantie de l'accessibilité au plus tard en 2023.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit avant l'article 36 du projet de loi, mais après l'intertitre « DISPOSITIONS GÉNÉRALES » :

Renseignements fournis dans un format accessible

35.1 Le ministre et les entités mentionnées ci-dessous sont tenus de fournir gratuitement à toute personne les renseignements suivants, dans un format accessible et dans un délai raisonnable après avoir reçu une demande en ce sens :

a) dans le cas du ministre :

(i) son plan annuel,

(ii) les paramètres d'élaboration applicables à une norme d'accessibilité projetée,

(iii) une norme d'accessibilité projetée et les recommandations que le conseil lui a soumises;

b) dans le cas du conseil, un résumé de ses réunions;

c) dans le cas d'un organisme du secteur public, son plan d'accessibilité.

Accessibilité — Assemblée législative

35.2 Dans l'exercice de ses attributions sous le régime de la *Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative*, la Commission visée par cette loi :

- a) tient compte des normes d'admissibilité;
- b) communique au public, aux moments et de la manière qu'elle juge indiqués, les mesures, politiques, pratiques et autres exigences qu'elle a mises en œuvre pour que des progrès soient réalisés en vue de la garantie de l'accessibilité dans l'immeuble et les bureaux de l'Assemblée.

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur les hôpitaux (privileges d'admission)/The Health Services Insurance Amendment and Hospitals Amendment Act (Admitting Privileges)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté la suppression de l'article 3 du projet de loi.

Le Comité a voté la suppression de l'article 6 du projet de loi.

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

2 La définition de « malade hospitalisé » figurant au paragraphe 2(1) de la version française est remplacée par ce qui suit :

« **malade hospitalisé** » Personne admise dans un hôpital et y occupant un lit, sur l'ordre d'un médecin, d'une infirmière ayant un champ d'exercice élargi ou d'une sage-femme ou, sous réserve des conditions prévues par règlement, d'un dentiste autorisé. ("in-patient")

Il est proposé que l'article 5 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

5 La définition de « malade hospitalisé » figurant à l'article 1 est modifiée par adjonction, après « d'un médecin », de « , d'une infirmière ayant un champ d'exercice élargi ou d'une sage-femme ».

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des forêts (arbres remarquables)/The Forest Health Protection Amendment Act (Heritage Trees)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 45) — *Loi sur les médicaments à prix concurrentiel (modifications de diverses lois)/The Competitive Drug Pricing Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 10(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « 30 septembre 2013 », de « 31 mars 2014 ».

Le président,

Rapport présenté par :

M. NEVAKSHONOFF

Le 29 octobre 2013